

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2024-2025**

ÉCOLE : École secondaire Franco-Niagara
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2025

EN DATE DU : 2024-11-01
À RÉVISER ET AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2024

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Joel Boweya

Nom de la direction de l'école : Elaine Carlson (Direction), Eric Keunne (équipe de direction)

Membre du personnel enseignant : Terra Webster, Sabah Attar

Membre du personnel non-enseignant :

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Chantal Dumoulin

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem, Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Marianne Wiley

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT :

[Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.](#)

[Stratégies de prévention en matière d'intimidation.](#)

[Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.](#)

[Signalement des actes d'intimidation.](#)

[Rôles.](#)

[Ressources pour les parents.](#)

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Reconnaissance « élève du mois » pour un élève qui a contribué positivement au climat scolaire. | -Promouvoir les valeurs de l'école : Fierté, Engagement, Succès -Fierté parmi les élèves | -Les enseignants -Direction | -À chaque mois |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et promotion du soutien en comportement positif - Consolidation de la formation du personnel sur les cercles proactifs, réactifs | Le personnel 7-8 utilise les cercles proactifs pour engager des discussions pertinentes avec les élèves | - Équipe de direction Membres du personnel participants. | 1er et 3 octobre 2024 |
| Formation Soutien au comportement positif) | Le personnel ciblé est formé. | <ul style="list-style-type: none"> - Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes - Membre du personnel participant | 16 et 26 septembre 2024 |
| Faire la promotion des ateliers destinés aux parents <ul style="list-style-type: none"> ➤ La Cybersécurité auprès des jeunes expliquée aux parents ➤ Collaborer avec les écoles pour faire connaître et conscientiser les jeunes sur les droits de la personne | <ul style="list-style-type: none"> - Les parents de l'école seront informés des ateliers offerts. Nombre de parents participants. | - Direction | 9 octobre 20 novembre 5 février |
| Cercles de communication mensuels dans les classes de 7e et 8e pour encourager le comportement positif | - Les élèves démontrent un intérêt pour les cercles de communication | - Enseignants titulaires | Une fois tous les mois (octobre –juin 2025) |

Commenté [KE1]: Mettre en place et Promotion du soutien en comportement positif- Ajouter

Commenté [KE2]: En salle de classe- Une fois ou deux fois

Commenté [KE3R2]: Modelage ailleurs, maintenir cercle de communication ici

| | - 90% de participation des élèves et du personnel aux sessions de communication en cercle | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Campagne de sensibilisation auprès des parents et tuteurs sur l'intimidation et le harcèlement en ligne | - Augmentation des échanges constructifs et résolution de conflits mesurés par sondages anonymes | - Travailleuse sociale et Direction | janvier - mars 2025 |
| Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation. | | | |
| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
| <p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentations interactives en classe sur les politiques et les comportements appropriés. 2. Affichage de posters et d'infographies sur les ressources de soutien disponibles. 3. Utilisation de cercles de discussion réguliers pour rappeler les démarches à suivre en cas de besoin. 4. Visite d'un policier de Niagara Regional Police pour sensibiliser aux impacts de l'intimidation et aux conséquences légales. 5. Activités de sensibilisation aux fausses nouvelles en lien avec la campagne "Faut que ça cesse", pour apprendre à distinguer les informations fiables. 6. Création d'une infographie sur les dangers du vapotage et la promotion de choix de vie sains. 7. Visite d'un médecin pneumologue pour une présentation sur les effets néfastes du vapotage et du tabagisme. 8. Ateliers interactifs sur les risques liés à l'intimidation et aux comportements à risque | - Les élèves comprennent les politiques et savent comment réagir face à l'intimidation (évalué par un sondage annuel et feedback des élèves). | - Enseignants, Direction, aides enseignantes, infirmière, travailleuse sociale | - septembre - octobre 2024 (puis rappels réguliers) |

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <p>pour sensibiliser les élèves à faire des choix éclairés.</p> <p>9. Témoignages d'anciens toxicomanes pour sensibiliser aux risques des dépendances et des choix de vie risqués.</p> <p>10. Discussions en petits groupes pour encourager les échanges et promouvoir des solutions de soutien.</p> | | | |
| <p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :</p> <p>1. Sessions de formation pour tout le personnel sur les politiques de l'école et les techniques d'intervention.</p> <p>2. Réunions trimestrielles pour partager les expériences, aborder les défis et coordonner les stratégies d'intervention.</p> <p>3. Mise à disposition de ressources et guides numériques pour référence rapide.</p> | <p>100% du personnel connaît les politiques et les procédures à suivre, validé par des questionnaires de suivi et observations en classe.</p> | <p>Enseignants, Direction, aides enseignantes, services de soutien scolaire</p> | <p>octobre 2024 (puis suivi trimestriel)</p> |
| <p>Communication à l'intention des parents :</p> <p>1. Envoi de lettres d'information sur les politiques de prévention de l'intimidation en début d'année.</p> <p>2. Infolettres trimestrielles pour rappeler les pratiques de prévention et offrir des conseils aux parents pour soutenir leurs enfants.</p> <p>3. Organisation de rencontres des parents (Conseil d'école) et inclure les échanges sur les pratiques de prévention et de soutien.</p> | <p>90% des parents/tuteurs connaissent les politiques et ressources disponibles pour la prévention de l'intimidation</p> | <p>Enseignants, Direction, aides enseignantes, travailleuse sociale</p> | <p>octobre 2024 (puis suivi périodique)</p> |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------------|
| 1. Établissement d'un programme de récompenses pour encourager les comportements positifs au sein de chaque classe (ex. : tableau des réussites). | Augmentation des comportements positifs mesurée par un sondage auprès des élèves et des enseignants. | Enseignants, direction | septembre 2024 à juin 2025 |
| 2. Ateliers de sensibilisation sur la gestion des émotions et la résolution de conflits pour les élèves. | Amélioration de la capacité des élèves à gérer leurs émotions, mesurée par des évaluations avant et après les ateliers. | Enseignants, direction, conseillers pédagogiques | octobre 2024 et février 2025 |
| 3. Observation du code de conduite en collaboration avec les enseignants pour établir des attentes claires. | Adoption du code de conduite par 100% des élèves et leur implication dans son application au sein de la classe. | Enseignants, élèves | novembre 2024 |

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|----------------------|--------------------------------|------------------------|------------|
|----------------------|--------------------------------|------------------------|------------|

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Formation Littératie en santé mentale pour les niveaux 7/8 et 9-12 - Formation Promotion de la Vie pour les niveaux Maternelle à 12 - Participation à la semaine de la prévention de l'intimidation - Ateliers des Écoles sécuritaires et bienveillantes (cybersécurité et traite sexuelle) | <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des enseignants et membres du personnel suivent la formation en santé mentale. - Augmentation de la sensibilisation sur la santé mentale chez les élèves. - 100 % de participation du personnel à la formation. - Capacité des enseignants à fournir du soutien en santé mentale. - Retours positifs des élèves. - 90 % des classes participent aux activités. - Augmentation de la prise de conscience des élèves sur les impacts de l'intimidation. - Rapport des activités. - Participation de toutes les classes ciblées aux ateliers. - Évaluation de la compréhension des élèves. - Retours des enseignants et de l'administration. | <p>Équipe de direction, enseignants, conseillers pédagogiques</p> | <p>octobre, novembre 2024</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec des organismes externes pour offrir des programmes de sensibilisation sur la prévention de l'intimidation. | <p>Engagement de 2 à 3 organismes externes par an, mesuré par des retours des participants sur les activités proposées</p> | <p>Direction, services communautaires</p> | <p>Tout au long de l'année scolaire</p> |

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**

Commenté [KE4]: Voir calendrier du parcours Viamonde ASE (Michelline Rabet)

- **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :**
- **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :**
- **Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :**
- **Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :**
- **Participation aux activités offertes par des organismes externes :**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : | <ul style="list-style-type: none"> - Création de groupes de soutien pour les victimes. - médiations incluant les familles et élèves selon le cas. - Participation de 75% des élèves identifiés au groupe. | <ul style="list-style-type: none"> - Équipe de direction - Enseignants | <ul style="list-style-type: none"> - novembre 2024 |

| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : | <ul style="list-style-type: none"> - 80% de participation des élèves ciblés. - Accroissement de la compréhension de l'impact des actes d'intimidation. - Augmentation de 50% du nombre de signalements positifs. - Élèves plus confiants pour intervenir ou signaler. | <ul style="list-style-type: none"> - Équipe de direction - Enseignants | février 2025 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : | <p>Mettre en place un programme de suivi avec des séances de réflexion sur l'impact de leurs actions et des exercices de résolution de conflits.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70% de participation des élèves identifiés. - Diminution de 50% des récidives dans les comportements d'intimidation. - Réduction des incidents d'intimidation - Participation active des élèves dans des activités de classe ou de groupe positifs. | <ul style="list-style-type: none"> - Enseignants - Animateurs de vie scolaire | janvier-mai 2025 |
| <p>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2025, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel</p> | | | |
| Stratégies/Activités | Indicateurs/Résultats attendus | Personnes responsables | Échéancier |
| Intégrer l'approche réparatrice comme méthode d'intervention principale lors de conflits ou d'actes d'intimidation. | <ul style="list-style-type: none"> - 75% des situations d'intimidation et de conflits traités à l'aide de l'approche réparatrice ; | Équipe de direction, personnel | juin 2025 |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| | amélioration du climat scolaire. | | |
| Utiliser le tableau décisionnel pour guider chaque intervention, en assurant une démarche cohérente et équitable. | 90% des interventions disciplinaires alignées sur le tableau décisionnel ; diminution de 50% des conflits non résolus. | Équipe de direction, personnel | juin 2025 |
| Organiser des réunions trimestrielles pour discuter des cas d'intimidation traités et analyser les interventions avec l'approche réparatrice. | - 3 réunions de suivi tenues d'ici juin 2025. - Meilleure compréhension et ajustement des interventions par le personnel. | - Équipe de direction - Enseignants - Conseillers pédagogiques (au besoin) | juin 2025 |

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation

Lien de signalement:

<https://forms.office.com/r/9J3mP3tPny>

Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)



- **Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :**
- Parler à un adulte de confiance (enseignant, direction, etc.).
 - Utiliser les outils mis en place par l'école, comme le code QR ou le formulaire de signalement

- **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**
- Réagir immédiatement en prenant au sérieux toute allégation et en offrant un espace sécuritaire à l'élève.
 - Notifier le responsable des interventions en cas d'intimidation et remplir un rapport d'incident.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Informer le personnel concerné et évaluer la situation pour décider des actions réparatrices appropriées.
- Informer les parents ou tuteurs des élèves impliqués et leur expliquer les étapes de suivi.
- s'assurer que l'école communique les actions mises en place pour prévenir la répétition de l'incident et informer de toute mise à jour.
- Solliciter le soutien d'un travailleur social scolaire ou d'un intervenant spécialisé (si disponible) pour un accompagnement supplémentaire de l'élève.
- Accéder aux ressources éducatives offertes par l'école ou le conseil scolaire (comme des ateliers ou des ressources en ligne) pour apprendre comment mieux soutenir les élèves face à l'intimidation.

Suspension et renvoi :

- En cas de situation grave, la direction de l'école pourra prendre des mesures disciplinaires, telles que la suspension ou le renvoi, conformément aux politiques du conseil scolaire.

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

- Contactez directement un membre de la direction de l'école** par téléphone ou par courriel pour une prise en charge rapide de la situation.
- Utiliser les formulaires de signalement disponibles en ligne** ou en version papier, permettant une description détaillée de l'incident et des personnes impliquées.
- Planifier une rencontre en personne** avec un membre de la direction, ou un enseignant de l'élève, afin de discuter des préoccupations et des mesures immédiates de soutien.

Commenté [KE5]: Suivi

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Les parents ou tuteurs peuvent exprimer leur insatisfaction à la direction de l'école.
- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

➤ **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Rôle : Assurer un environnement sûr et inclusif pour tous les élèves en identifiant et en intervenant rapidement lors de comportements intimidants.
- Responsabilités :
 - Surveiller activement les interactions entre élèves et signaler tout comportement inapproprié.
 - Fournir un soutien émotionnel et des ressources pour les victimes et les témoins d'intimidation.
 - Appliquer des stratégies d'intervention appropriées pour sensibiliser et éduquer les élèves impliqués.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Informer immédiatement la direction ou les responsables désignés en cas de comportements menaçants.
- Engager un dialogue de médiation avec les élèves concernés, en s'assurant de préserver la confidentialité et le respect de chacun.
- Documenter et rapporter l'incident pour une évaluation appropriée des suites à donner.

Les élèves :

- Rôle : Contribuer à un climat scolaire positif en adoptant des comportements respectueux et en dénonçant les actes d'intimidation.
- Responsabilités :
 - Respecter les autres, faire preuve de bienveillance et s'opposer activement à toute forme d'intimidation.

- Soutenir les camarades victimes d'intimidation et signaler les incidents de manière responsable.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Informer un adulte de confiance (enseignant, membre du personnel ou parent) de tout incident d'intimidation vécu ou observé.
- Utiliser les outils de signalement mis à disposition (code QR, formulaires) pour rapporter anonymement ou ouvertement les incidents d'intimidation.
- Faire preuve de solidarité avec les élèves victimes, en évitant de participer ou d'encourager tout comportement intimidant.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Rôle : Soutenir et accompagner les enfants dans la compréhension et la dénonciation des comportements d'intimidation.
- Responsabilités :
 - Maintenir un dialogue ouvert avec leur enfant sur les relations sociales et les encourager à parler d'incidents d'intimidation.
 - Communiquer avec l'école pour toute inquiétude relative à la sécurité et au bien-être de leur enfant.
 - Participer aux initiatives de sensibilisation de l'école et être informé des politiques de prévention et d'intervention en matière d'intimidation.

La direction :

- Rôle : Assurer la mise en œuvre des politiques de prévention et d'intervention en matière d'intimidation.
- Responsabilités :
 - Coordonner les actions de sensibilisation et de formation pour le personnel et les élèves.
 - Intervenir directement dans les cas d'intimidation rapportés, en appliquant les procédures disciplinaires adéquates.
 - Fournir un suivi aux parents et aux membres du personnel concernant les incidents et les mesures prises.

- Collaborer avec les services de soutien pour apporter un encadrement adapté aux élèves impliqués.

Suggestions de stratégies et de ressources :

Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication :

- Formation, modélisation du personnel sur les pratiques réparatrices et le soutien au comportement positif

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :

Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement pour :

- Expliquer l'intimidation;
- Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane;
- Expliquer les différentes formes d'intimidation;
- Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité;
- **Voici une ressource à adapter à l'école : [la présentation sur l'intimidation](#)**

Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :

- Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; [Violence en milieu de travail](#)

- [Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi](#);
- Revue de la politique 4,32 du Conseil sur la violence au travail et la [directive administrative 4,32 ici](#).
- Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école;
- Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la [NPP 144.](#);

Stratégies de prévention en matière d'intimidation

- Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles proactifs : les cercles relationnels, de check-in/check-out.
- Promotion du code de vie de l'école ou les [matrices de comportements](#)
- Établir et adopter le système de renforcement positif à l'échelle de l'école
- Participer aux activités reliées du calendrier systémique [calendrier systémique](#).
- Enseignement de leçons sur la prévention de l'intimidation, la sécurité personnelle, l'autoprotection et la gestion des émotions avec le programme – Enfants Avertis; Pour télécharger la ressource, utiliser le lien suivant - <https://bit.ly/3zvWqm4>
- Participation au concours [Artmonie](#):

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Développer les compétences pour les relations saines.

- Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socioémotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :
- Déterminer les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
- Déterminer les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;

- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
- Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi de la méthode du « chemin de la paix » pour la résolution de conflits autonomes et ponctuels en salle de classe et dans la cour d'école;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'achat de jeux relationnels;
- Faire l'achat de ressources et de livres.

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- Participation aux [activités systémiques du Conseil](#)
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives de la communauté 2SLGBTQ+ dans la planification de l'enseignement :
- Mettre sur pied un club scolaire faisant la promotion de l'inclusion, de la sécurité et du respect; par exemple une Alliance ou un club de justice sociale;
 - Participation à la FESFO – Colloque 2SLGBTQ+ (pour les élèves de la 9-12e année) échange sur les enjeux de la communauté;
 - Participation à la semaine Via-Arc-en-ciel du Conseil et de la cérémonie de la levée du drapeau.
- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**
 - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
 - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
 - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
 - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
 - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités - première semaine du mois de novembre;
 - Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans [le Teams de l'éducation autochtone](#);
 - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
 - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);

Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation

Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.

Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :

- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève;
- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe;
- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire;
- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;
- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;
- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé (*pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable*);
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer [un plan de soutien du comportement](#) (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Appel à la police.
- Référer l'élève vers des organismes comme :



- [Jeunesse, j'écoute](#);
- [Tel-jeunes](#);
- [LGBTQ Youth LINE](#);
- [Black Youth Helpline](#);
- [+FORT](#)-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;
- [Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits \(24 heures\)](#).

Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école.

[ProgessionEtTableauDécisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf](#)

Signalement des actes d'intimidation :

- **Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :**

1. Aller voir un adulte de confiance.

2. Dénoncer les actes en utilisant :

- Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou;
- Le Forms pour le signalement des incidents de l'école : Lien pour dupliquer un Forms à [l'élémentaire](#) et le [secondaire](#)

- **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;

- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#);
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

[Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. Directives administratives no 3,204-](#)

[STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

RESSOURCES POUR LES PARENTS

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)
- [Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)](#)
- [Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca](#)
- [Réalité dangereuse : Ce que tout parent doit savoir sur le métavers – protegeonsnosenfants.ca \(protectchildren.ca\)](#)
- [Jouer en sécurité dans le métavers \(ecno.org\)](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

- [Enfants de 5-7 ans](#)
- [Enfants de 8-10 ans](#)
- [Jeunes de 11-12 ans](#)



- [Jeunes de 13–15 ans](#)
- [Parents partenaires en éducation](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)
- [L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#) – Site Web
- [Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)
- [Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)

Santé mentale en milieu scolaire Ontario :

<https://smho-smsso.ca/parents-et-aidants-naturels/>

Ateliers pour parents offerts par le conseil :

Retrouver les liens de connexion ici [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](#)

Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:

[L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation](#)

- [Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention](#) – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- [Prévention de l'intimidation](#) - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

